Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2011

Soixante-sixième session
Point 100, *a*, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 2 décembre 2011

[*sur la base du rapport de la Première Commission (A/66/414)*]

66/59. Rapport de la Conférence du désarmement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Conférence du désarmement[1],

Convaincue que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

Considérant que les allocutions prononcées par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables à la Conférence du désarmement constituent des témoignages de soutien en faveur des travaux de la Conférence,

Considérant également qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords sur des questions concrètes, et estimant que le climat international actuel devrait donner une impulsion supplémentaire à ces négociations,

Rappelant à ce propos que la Conférence du désarmement a un certain nombre de questions urgentes et importantes à négocier,

Prenant note des débats menés dans le cadre du suivi de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, tenue le 24 septembre 2010 à l'initiative du Secrétaire général, et se félicitant que les hauts responsables aient continué d'exprimer leur soutien à la Conférence en 2011,

Notant avec un regain d'inquiétude qu'en plus de 10 ans, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'entamer des travaux de fond, notamment des négociations, comme l'avait envisagé l'Assemblée générale dans sa résolution 65/85 du 8 décembre 2010, ni de convenir d'un programme de travail,

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 27* (A/66/27).

Merci de recycler

Notant avec satisfaction qu'une majorité écrasante des États a de nouveau demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence du désarmement puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder, sur la base d'un programme de travail équilibré et global,

Se félicitant de la coopération constante entre les États membres de la Conférence du désarmement et entre les six présidents successifs de la Conférence à sa session de 2011,

Prenant note avec satisfaction des importantes contributions qui ont été faites pendant la session de 2011 en vue de faciliter un débat de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour, ainsi que des discussions qui ont eu lieu sur d'autres questions intéressant la situation actuelle sur le plan de la sécurité internationale,

Saluant la participation accrue de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement pendant sa session de 2011, conformément aux décisions prises par celle-ci,

Soulignant à quel point il est urgent que la Conférence du désarmement commence ses travaux de fond au début de sa session de 2012,

1. *Réaffirme* le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement ;

2. *Demande* à la Conférence du désarmement d'intensifier encore les consultations et d'examiner les possibilités existantes en vue d'adopter un programme de travail équilibré et global à une date aussi rapprochée que possible pendant sa session de 2012, compte tenu de la décision sur l'établissement d'un programme de travail que la Conférence a adoptée le 29 mai 2009[2] ;

3. *Se félicite* du ferme appui que les ministres des affaires étrangères et les autres hauts responsables ont témoigné à la Conférence du désarmement pendant sa session de 2011, et tient compte du fait qu'ils ont demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder ;

4. *Se félicite également* que la Conférence du désarmement ait décidé de prier le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire, si possible, des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes qui ont été, sont ou seront présentées, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi qu'aux vues exprimées et aux discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendrait ;

5. *Prie* tous les États membres de la Conférence du désarmement de coopérer avec le Président en exercice et ses successeurs afin de les aider à faciliter un prompt commencement des travaux de fond, notamment des négociations, à la session de 2012 ;

6. *Estime* qu'il importe de poursuivre les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement ;

[2] CD/1864.

7. *Prie* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que la Conférence du désarmement dispose de tous les services d'appui administratif et technique et de conférence nécessaires et, le cas échéant, de les renforcer ;

8. *Prie* la Conférence du désarmement de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport sur ses travaux ;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement ».

71e séance plénière
2 décembre 2011